



Consultation pour la création et la production
de supports liés au projet de coopération :
« La vie rurale, c'est pas de la science-fiction ! ».

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Structure qui pilote le projet : Pays Portes de Gascogne

Personne responsable du marché : Monsieur Raymond Vall

Coordonnées pour l'envoi des offres :

Voie postale :

Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy	et	Pays Portes de Gascogne
12, rue Marcelin Viguié		85 rue Nationale BP15
82800 Nègrepelisse		32 201 Gimont Cedex

Voie numérique : corinne.trevisan@info82.com et pays.portesdegascogne@wanadoo.fr

Pays Midi-Quercy :	Pays Portes de Gascogne
--------------------	-------------------------

Tél. : 05 63 24 60 64	Tél. : 05 62 67 97 10
-----------------------	-----------------------

Fax. : 05 63 24 60 65	Fax : 05 62 67 97 11
-----------------------	----------------------

Procédure de consultation :

Procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Objet du marché :

Marché de services – Prestation intellectuelle, conception graphique et productions de supports concernant le projet culturel « La Vie Rurale, c'est pas de la science-fiction ! ».

Les partenaires s'accordent sur les objectifs suivants :

1 – Les réflexions et interrogations soulevées sur l'avenir des territoires ruraux doivent laisser une trace matérielle lorsque la programmation collective s'achève. Cette trace sera confiée à des artistes témoins, proposant un regard distancié. **Le champ artistique choisi est celui de la Bande Dessinée.**

2 – La communication qui accompagne le projet devra être également conçue dans le champ de l'image narrative et de la Bande Dessinée, par souci de cohérence.

Les candidats à l'appel à projet feront donc une proposition conjointe pour les deux volets.

Date limite de réception des offres :

25 septembre 2012 à 12h00.

L'offre sera envoyée par écrit (courrier ou mail) aux adresses mentionnées ci-dessus et portera la mention : Consultation / La Vie rurale #2

Renseignements complémentaires :

Pour tous les renseignements concernant la consultation, les candidats devront faire parvenir une demande écrite (par courriel, courrier ou fax) avant le jeudi 20 septembre, 12h :

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy - 12 rue Marcelin Viguié - BP 82 - 82800 NEGREPELISSE.

Courriel : corinne.trevisan@info82.com

Fax : 05 63 24 60 65.

Une réponse sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant reçu le dossier de consultation.

Présentation synthétique du projet la Vie rurale, c'est pas de la science-fiction ! :***Quel monde rural demain face aux transformations de la société ?***

De janvier à mars 2013, 5 territoires de la région Midi-Pyrénées, soumettront cette question à des artistes, scientifiques, sociologues...

En lien avec la revue d'études et de prospective N°4 de la DATAR, intitulée : « Des systèmes spatiaux en prospective, Territoire 2040 », une programmation collective (spectacles, expos, débats, projections, conférences, échanges d'expériences...) interrogera l'avenir des campagnes. Fantasmé par certains, enjeu économique pour d'autres, cet avenir sera celui des habitants qui y vivent. Gestion foncière, conflits d'usage, préservation de la biodiversité, développement durable et raisonné sont autant de sujets qui méritent une réflexion enrichie par le croisement des expériences et des regards, du plus scientifique au plus artistique.

C'est dans cette volonté d'une diversité de contributions que s'inscrit le projet de coopération entre le Pays d'Auch, le Pays Portes de Gascogne pour le Gers, le Pays Midi-Quercy en Tarn-et-Garonne, le Pays Bourian et le PNR des Causses du Quercy pour le Lot. Chacun y associe différents acteurs culturels de son territoire.

ARTICLE 1 : Objet du marché et définition de la prestation :

- **Volet 1 : La Trace, ouvrage de bande dessinée**

L'ouvrage s'adresse au grand public, partenaires de l'opération et autres territoires de Midi-Pyrénées.

Il n'a pas vocation à être une restitution documentaire et réaliste des manifestations programmées.

Le champ de la Bande Dessinée est choisi en tant que champ de création artistique. Les auteurs de l'ouvrage contribueront par leurs regards singuliers à ouvrir des interrogations et à lire le réel de façon distanciée.

Les auteurs devront néanmoins se nourrir de la programmation collective du 1^{er} trimestre 2013.

Ils pourront se nourrir également de 5 scénarii établis par la DATAR pour les territoires ruraux de 2040 :

- Territoires de production agricole intensive
- Territoires « engloutis » par l'indifférenciation des modes de vie rural/urbain
- « Archipel communautaire » de populations qui entretiennent des rapports de plus en plus différents à leur territoire
- Conservatoire de la biodiversité préservé pour les loisirs des urbains
- Territoires d'innovation portés par l'initiative et la concertation locale

Une résidence de création à la Maison des Ecritures de Lombez est prévue pour une durée d'environ deux mois, éventuellement par périodes successives à définir.

Au cours de ces 2 mois, seront programmées des rencontres avec les acteurs locaux (lycées agricoles, autres structures scolaires, de loisirs, maisons de retraites...).

Une convention entre la Maison des écritures en tant que maître d'ouvrage et le Pays Portes de Gascogne en tant que chef de fil du projet définira les objectifs de la résidence.

Les auteurs devront déclarer auprès de la SACD et Bibliothèque Nationale cette nouvelle œuvre.

Contraintes :

Travail collectif pour une diversité d'éclairages et des prises de distance variées.

5 auteurs sollicités au maximum.

Pagination de 70 pages maximum

Travail éditorial :

Edition : tirage à 1000 exemplaires + version numérique

Délai prévisionnel de livraison :

Impression de l'ouvrage au plus tard en novembre 2013

- **Volet 2 : Communication**

1. AFFICHE

Description de la prestation :

Conception graphique et impression d'une affiche de présentation de l'évènement. Elle s'adresse au grand public et doit pouvoir correspondre à l'état d'esprit développé sur le projet : la vie rurale, c'est pas de la science-fiction !

Style graphique contrasté et illustration de type BD en lien direct avec le document N°1 « La Trace ».

Cette affiche doit retranscrire l'objet du projet : la prospective, quelle vision du monde rural de demain ?

Nous souhaitons que cette affiche interpelle et intrigue le public par ses connotations mystérieuses le poussant à s'informer plus sur le contenu de la programmation notamment grâce à l'intégration d'un QR code (ou flash code) renvoyant sur le site internet dédié au projet.

Impression :

La création graphique orientera le format et le grammage du papier sachant que ces affiches sont

destinées à être diffusées dans les lieux public, éventuellement les commerçants, de 5 territoires différents.

Nombre d'exemplaires à imprimer : 1250 ex (250 par territoire)

Documents fournis :

- Détails des informations à faire apparaître sur la maquette
- Logos des partenaires de ce projet

Documents à fournir par le prestataire :

- CD de la Maquette / fichier natif et format PDF
- 1 sortie couleur papier pour présentation
- fichiers intermédiaires de corrections par mail (PDF)
- 1 sortie couleur papier pour BAT

Délai de livraison du visuel sous format numérique : le 15 octobre 2012 si possible. (pour répondre à des contraintes de délai de diffusion dans le Mag de la Région MP)

Délai prévisionnel de livraison des affiches imprimées : le 26 novembre 2012

2. LIVRET PROGRAMME

Description de la prestation :

Conception, mise en page d'un livret de présentation de la programmation culturelle « La vie rurale, c'est pas de la science-fiction ! ». Il reprendra la base graphique, l'esprit et les illustrations des documents 1 et 2. Reprendre le QR code de l'affiche.

L'utilisation et la création de pictogrammes pour faciliter une lecture et recherche rapides serait appréciée.

Impression :

Forme : Livret destiné au grand public

La création graphique orientera le format et le choix du grammage du papier. Le contenu n'étant pas encore calé nous opterons pour un nombre de pages variable entre 12 et 20 pages pour un exemple de format de type A5.

Nombre d'exemplaires à imprimer : 20 000 exemplaires (4000 ex par territoire)

Documents fournis :

- Détails des informations à faire apparaître sur la maquette
- Logos des partenaires de ce projet

Documents à fournir par le prestataire :

- CD de la Maquette / fichier natif et format PDF
- 1 sortie couleur papier pour présentation
- fichiers intermédiaires de corrections par mail (PDF)
- 1 sortie couleur papier pour BAT

Délai prévisionnel de livraison : le 26 novembre 2012.

3. SITE INTERNET

Description de la prestation :

- Objectif du site : support de communication. Il devra présenter la saison 2 du projet culturel la Vie Rurale et faire la promotion de sa programmation.
- Résultats attendus : nombre de visiteurs sur l'ensemble des manifestations.
- A qui s'adresse le site : grand public, particulier, élus, partenaires

Éléments fournis :

Texte, contenu sous format word, photos, images...

Charte graphique :

Respecter la charte utilisée pour les documents des volets 1 et 2 cités ci-dessus.
Créer les éléments graphiques (fond de page, boutons, icônes...).

Arborescence :

L'architecture du site avec les rubriques et sous rubriques principales seront transmises en octobre 2012.

Développement :

Le site devra comprendre :
Un moteur de recherche
Une interface de mise à jour

Nom de domaine :

La vie rurale #2
A traduire : lavierurale2.fr

Hébergement :

Durée : 2 ans

Référencement :

Éléments à réaliser :

- Les textes seront revus avec le prestataire afin d'optimiser le référencement.
- Mots clés du site
- descriptif du site
- texte indexé

Délai de livraison :

Ce site doit être en ligne à la fin du mois de novembre 2012. Le prestataire proposera un planning détaillé avec les différentes étapes de la réalisation du site.

Article 2 : Présentation des offres

Une réponse est attendue sur la prestation citée en article 1 accompagnée d'un **planning précis de réalisation** devant impérativement compléter votre devis, depuis la date prévisionnelle de remise des informations par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (1er octobre pour l'affiche et le 26

octobre 2012 pour le livret et le site) en précisant la remise de vos fichiers à l'imprimeur et les délais d'impression. Joindre votre planning de réalisation avec des propositions de dates pour les différents rendus et les délais de validation. Merci de prendre en compte un délai de validation de 4 jours ouvrés après chaque rendu.

Impression :

Indiquer, en outre dans votre offre :

La présence, le cas échéant, d'un label ou certificat environnemental en lien avec la prestation demandée (de type Imprim'Vert ou équivalent, par exemple) / attestation à jour.

L'utilisation d'encre végétales ou d'encre UV.

Aussi, une présentation de vos réalisations et références est attendue dans votre proposition.

Article 3 : Modalités de sélection des offres

La sélection des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

Toute offre incomplète ou ne répondant pas aux besoins exprimés dans le présent cahier des charges sera écartée.

Au terme de l'analyse des offres reçues, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse. Un classement des offres sera établi selon les critères pondérés suivants :

Valeur technique de l'offre dont : - Références et réalisations de l'entreprise en conception graphique - Références, réalisations et compétences de l'entreprise en matière de production culturelle - Respect des délais de réalisation	60 %
Prix	40%

Article 4 : Budget

Une enveloppe globale de 25 000 € est prévue.

Elle doit permettre :

- Les travaux préparatoires en vue de l'ouvrage
- Les déplacements et frais qui permettent aux auteurs de se nourrir de la programmation du 1^{er} trimestre
- Le travail de création des auteurs de l'ouvrage
- Le travail de maquette et d'impression de l'ouvrage
- La conception et la réalisation/impression des outils de communication (affiche, livret-programme, site internet)

Article 5 : Modalités de règlement :

Mode de paiement de la prestation : le règlement interviendra par chèque du Pays Portes de Gascogne. Il devra également faire l'objet d'une convention avec le Pays Portes de Gascogne et stipulera qu'un acompte de 30% sera versé à la commande, 30% à mi-parcours du projet et le solde suite aux derniers travaux effectués. A chaque étape, une facture devra être présentée et portera les indications suivantes : nom et adresse du titulaire ; RIB ou postal ; objet du marché ; prestation effectuée ; prix hors TVA et avec TVA ; montant à payer ; date.

Article 6 : Propriété intellectuelle

Le prestataire cède aux 5 territoires concernés et acteurs associés au projet la Vie Rurale #2, à titre exclusif, avec l'ensemble des garanties de droit, tous les droits d'auteur patrimoniaux qu'il détient sur les prestations réalisées dans le cadre du présent cahier des charges.

En application de l'article L131-3 du code de la propriété intellectuelle, les droits cédés comprennent les droits de reproduction, représentation, diffusion et adaptation. Le prestataire cède aux Pays Portes de Gascogne, Pays Midi-Quercy, Pays d'Auch, PNR Causses du Quercy et Pays Bourian ainsi que les acteurs associés au projet le droit de distribuer, commercialiser, diffuser et éditer sur support papier, électronique, numérique et réseau de télécommunication, auprès de tout public ou toute entreprise.

Les droits sont cédés pour 2013 et 2014 par le prestataire pour le monde entier et pour toute la durée de protection accordée par la loi.